



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

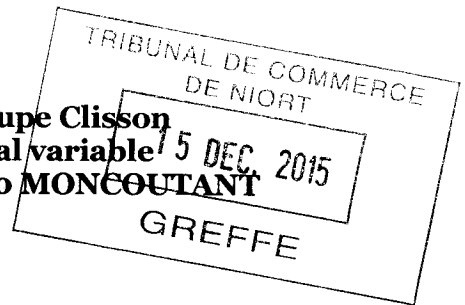
Numéro de gestion : 2012 B 00574

Numéro SIREN : 789 892 502

Nom ou dénomination : A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2015 sous le numéro de dépôt 3593

A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 15 Avenue de l'Industrie, 79320 MONCOUTANT
789 892 502 RCS NIORT



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 DECEMBRE 2015**

Le 3 décembre 2015,
A 18 heures,

Les associés de la société A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15 Avenue de l'Industrie 79320 MONCOUTANT, sur convocation faite par lettre simple adressée le 16 novembre 2015 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François TRICAUD, en sa qualité de Président de la Société.

Maître Pierre-Henri SAMYN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3586 sur les 3586 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2015,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Jfi

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2015 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par

3586 voix pour
3 voix contre
3 abstention

IFT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 088,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 088,00 euros
A la réserve légale	604,40 euros
Solde	----- 11 483,60 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2014 :

17 665,00 euros, soit 5,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 665,00 euros

Cette résolution est adoptée par

3586 voix pour
0 voix contre
0 abstention

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par

3586 voix pour
0 voix contre
0 abstention

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté :

- que le mandat des membres du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Jean-François TRICAUD
- Monsieur Vincent BAUDRY
- Madame Catherine HAY
- Monsieur Bruno LAHEUX
- Monsieur Fabrice MENARD
- Monsieur Jean-Michel GUIGNARD
- Madame Elisabeth BAUDIN

vient à expiration ce jour,

- que lesdits membres ont été désignés aux termes des statuts constitutifs de la Société pour une durée de trois,

JF

- qu'en application de l'article 19 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance (de 5 à 7 membres, personnes physiques associées) sont ensuite nommés ou renouvelés pour une durée de 6 ans par une décision collective des associés prise à la majorité simple,

- que Mesdames Catherine HAY et Elisabeth BAUDIN, Messieurs Bruno LAHEUX et Fabrice MENARD ont exprimé le souhait d'être renouvelé dans leur mandat,

- que Messieurs Jean-François TRICAUD, Vincent BAUDRY et Jean-Michel GUIGNARD ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat,

- et qu'en parallèle Madame Jeanne JOSELON, Messieurs Mickaël BRUNET et Franck BAUDRY ont exprimé le souhait d'être nommés en remplacement de ces derniers,

décide :

* de renouveler le mandat de Mesdames Catherine HAY et Elisabeth BAUDIN, Messieurs Bruno LAHEUX et Fabrice MENARD,

* de nommer en remplacement de Messieurs Jean-François TRICAUD, Vincent BAUDRY et Jean-Michel GUIGNARD :

- Monsieur Mickaël BRUNET
né à BRESSUIRE (79) le 14 octobre 1972
demeurant 15 B, rue de la Loge 79300 BRESSUIRE

- Monsieur Franck BAUDRY
né à BRESSUIRE (79) le 28 novembre 1965
demeurant 75, chemin de la Roche aux Chats 85300 SOULLANS

- Madame Jeanne JOSELON
née à BRESSUIRE (79) le 22 juillet 1960
demeurant 5, rue de Barbechat 79320 MONCOUTANT

pour une période de six années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale prend note qu'un Conseil de Surveillance se tiendra suite à la présente Assemblée Générale, afin que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance désignent, conformément à l'article 19 des statuts, leur nouveau Président en remplacement de Monsieur Jean-François TRICAUD.

Cette résolution est adoptée par

3586 voix pour
○ voix contre
○ abstention

3586

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par

3586 voix pour
0 voix contre
0 abstention

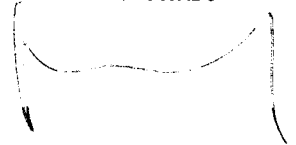
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire



Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.greffe-tc-niort.fr

SELARL ABRS

CS 48844

7 RUE du Palais

79028 NIORT CEDEX 9

Vos références : 12.04876/PHS/LL
Nos références : / CLEM

NIORT, le 15 Décembre 2015

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 789 892 502

Numéro de gestion : 2012 B 00574

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination : A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson

Adresse : 15, AV de l'Industrie
79320 MONCOUTANT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3593

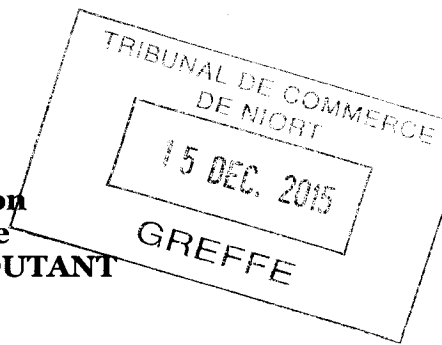
Date du dépôt: 14/12/2015

- *Acte en date du : 03/12/2015*
Procès-verbal d'assemblée
Décision: Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance
- *Acte en date du : 03/12/2015*
Procès-verbal du conseil de surveillance
Décision: Changement de président

Le Greffier,



A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 15 Avenue de l'Industrie, 79320 MONCOUTANT
789 892 502 RCS NIORT



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le 3 décembre
A 19 heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du même jour, les membres du conseil de surveillance de la société A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson se sont réunis 15 Avenue de l'Industrie 79320 MONCOUTANT, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Jeanne JOSELON
- Monsieur Franck BAUDRY
- Madame Catherine HAY
- Monsieur Bruno LAHEUX
- Monsieur Fabrice MENARD
- Madame Elisabeth BAUDIN
- Monsieur Mickaël BRUNET

Tous les membres étant présents et confirmant leur renonciation au délai de convocation prévu à l'article 19 des statuts, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-François TRICAUD préside la réunion en sa qualité de Président sortant du Conseil de surveillance.

Maître Pierre-Henri SAMYN assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Two handwritten signatures in black ink, located at the bottom right of the page.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le Président expose au conseil de surveillance que son mandat vient à expiration ce jour et qu'il n'entend pas le renouveler.

Puis il demande au conseil de surveillance de pourvoir à son remplacement.

Le conseil de surveillance, prenant acte du souhait de Monsieur Jean-François TRICAUD de ne pas être renouvelé dans son mandat de Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société au sens de l'article L 227-6 du Code de Commerce, nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société au sens de l'article L 227-6 du Code de Commerce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Monsieur Fabrice MENARD
né à CHOLET (49) le 27 février 1967
de nationalité française
demeurant 7, rue Edith Piaf 85590 LES EPESES

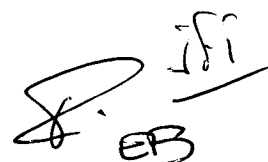
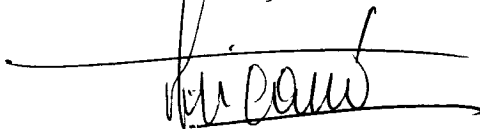
Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Le conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

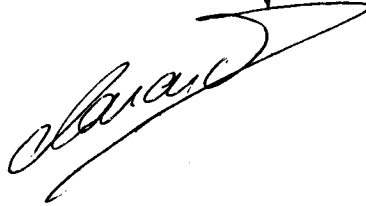
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ancien et le nouveau Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

L'ancien Président
Monsieur Jean-François TRICAUD

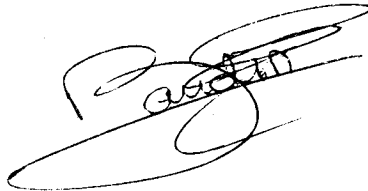


Le nouveau Président
Monsieur Fabrice MENARD
«Bon pour acceptation des fonctions
de Président du Conseil de Surveillance
et des fonctions de Président de la Société»

Bon pour acceptation des fonctions de Président
du conseil de surveillance et des fonctions de Président
de la société-



Un membre du Conseil de Surveillance



IFI
EB